

Article L.1110-5 du code de la santé publique
“...toute personne a le droit de recevoir des soins
visant à soulager sa douleur.

Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue,
évaluée, prise en compte et traitée...”

Un **Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)** a été
mis en place au sein de la Polyclinique. Il travaille
sur l’amélioration de la qualité de prise en charge
préventive, curative et palliative de la douleur
aiguë ou chronique des patients.

Le praticien de cette commission et son équipe
sont à votre disposition dans ce domaine.

Guide établi à partir de données du Ministère de la Santé,
de la Famille et des Personnes handicapées.

st côme
POLYCLINIQUE

Guide :

**Lutter contre la
douleur**

Dans cet établissement, nous nous
engageons à **prendre en charge**
votre douleur,

avoir moins mal
ne plus avoir mal
c'est **possible.**

vous **avez peur** d'avoir mal...
prévenir, traiter ou **soulager**

votre douleur c'est **possible**

PREVENIR :

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens :

- piqûres,
- pansements,
- pose de sondes, de perfusion,
- retrait de drains...

Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

TRAITER OU SOULAGER :

Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures...

Les douleurs après une intervention chirurgicale.

Les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.

Votre participation est **essentielle** nous sommes là pour vous **écouter**, vous **soutenir**, vous **aider**

vous **avez mal**...

votre douleur, **parlons-en...**

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité.

Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer "combien" vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette :



nous allons vous **aider**
à ne **plus avoir mal**
ou à avoir **moins mal**

en répondant à vos questions ;

en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement ;

en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, mêmes sévères, nécessitent un autre traitement.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie...